

Direction départementale des territoires et de la mer

Service Eau Nature et Territoires

**Arrêté modificatif
à l'Arrêté préfectoral portant ouverture d'enquête publique en vue de l'approbation du schéma
d'aménagement et de gestion des eaux de l'Escaut**

Le Préfet de la région Hauts-de-France
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L212-3 et suivants ainsi que R212-26 et suivants portant sur les schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE), ainsi que les articles R123-1 et suivants portant sur la conduite de l'enquête publique ;

Vu le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 03 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles et notamment à l'article 3 relatif aux directions départementales des territoires (et de la mer) ;

Vu le décret du 21 avril 2016 portant nomination de Monsieur Michel LALANDE, préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord à compter du 4 mai 2016 ;

Vu l'arrêté interpréfectoral du 09 juin 2006 définissant le périmètre du SAGE du bassin versant de l'Escaut et en confiant le suivi de la procédure au préfet du Nord ;

Vu l'arrêté interpréfectoral du 06 août 2006, modifié le 19 avril 2013 définissant la structure de la commission locale de l'eau (CLE) du SAGE du bassin versant de l'Escaut ;

Vu l'arrêté du 23 novembre 2015 portant approbation du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du bassin Artois-Picardie 2016-2021 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 24 juin 2019 portant renouvellement de la composition de la commission locale de l'eau (CLE) du SAGE du bassin versant de l'Escaut ;

Vu l'arrêté préfectoral du 03 septembre 2018 portant délégation de signature à Violaine DÉMARET, secrétaire générale de la préfecture du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral du 21 février 2020 portant délégation de signature à M. Eric FISSE, Directeur départemental des territoires et de la mer du Nord ;

Vu l'arrêté en date du 24 février 2020 portant délégation de signature aux agents de la direction départementale des

territoires et de la mer du Nord ;

Vu la saisine pour avis de l'autorité environnementale par le président de la CLE en date du 29 juillet 2019

Vu l'avis du 29 octobre 2019 rendu par la mission régionale d'autorité environnementale de la région Hauts de France,

Vu la validation par la CLE du projet de SAGE Escaut en date du 04 février 2020, - siège social : 30 avenue de Saint Amand - 59 300 VALENCIENNES - sollicitant la mise à l'enquête publique du projet de SAGE Escaut;

Vu la décision n°E20000041 / 59 du 06 juillet 2020 du président du tribunal administratif de Lille, désignant la commission d'enquête suivante pour conduire l'enquête publique :

Présidente	Membres titulaires	
Madame Peggy CARTON	Monsieur Pierre GUILLEMANT	Monsieur Régis RAVAUD

Vu l'arrêté préfectoral portant ouverture d'enquête publique en vue de l'approbation du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de l'Escaut en date du 28 juillet 2020,

Considérant que, conformément à l'article R212-40 du code de l'environnement, le dossier comporte le rapport de présentation, le plan d'aménagement et de gestion durable accompagné des cartographies, le rapport environnemental et les avis recueillis.

Considérant qu'une erreur matérielle a été constatée dans le nombre des communes du Nord concernées ainsi qu'un changement dans un lieu de permanence,

Sur proposition du Directeur départemental des territoires et de la mer et de la Secrétaire générale de la préfecture du Nord

ARRÊTE

Article 1^{er} – l'article 3 de l'arrêté du 28 juillet 2020 relatif au périmètre d'enquête du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de l'Escaut est modifié et remplacé par les dispositions suivantes :

Le périmètre de l'enquête publique s'étend sur les 248 communes ci-dessous :

Dans les 211 communes du Nord :

Abscon, Amfroipret, Anneux, Anzin, Artres, Audignies, Aulnoy les Valenciennes, Avesnes le Sec, Avesnes les Aubert, Awoingt, Banteux, Bantouzelle, Bavay, Bazuel, Beaudignies, Beaumont en Cambrésis, Beaurain, Beauvois en Cambrésis, Bellignies, Bermerain, Bermeries, Bersillies, Bertry, Bethencourt, Bettignies, Bettrechies, Beuvrages, Bevillers, Bouchain, Bousies, Boussières en Cambrésis, Briastre, Bruay sur l'Escaut, Bruille Saint Amand, Bry, Busigny, Cagnoncles, Cambrai, Cantaing sur Escaut, Capelle, Carnières, Cattenieres, Caudry, Caullery, Cauroir, Château L'Abbaye, Clary, Condé sur L'Escaut, Crespin, Crevecoeur sur L'Escaut, Croix Caluyau, Curgies, Deheries, Denain, Douchy les Mines, Elesmes, Elincourt, Emerchicourt, Englefontaine, Escarmain, Escaudain, Escaudoeuvres, Escaupont, Esnes, Estourmel, Estreux, Eswars, Eth, Famars, Flesquieres, Flines les Mortagne, Fontaine au Bois, Fontaine au Pire, Fontaine Notre Dame, Forest en Cambrésis, Frasnoy, Fresnes sur Escaut, Ghissignies, Gognies Chaussée, Gommegnies, Gonnelieu, Gouzeaucourt, Gussignies, Haspres, Haucourt en Cambrésis, Haulchin, Haussy, Hecq, Hergnies, Hon Hergies, Honnecourt sur Escaut, Honnechy, Hordain, Haudain Lez Bavay, Inchy, Iwuy, Jenlain, Jolimetz, La Flamengrie, La Longueville, La Sentinelle, Le Cateau Cambrésis, Le Quesnoy, Les Rues Des Vignes, Lesdain, Lieu Saint Amand, Ligny en Cambrésis, Locquignol, Lourches, Louvignies Quesnoy, Maing, Mairieux, Malincourt, Marcoing, Maresches, Maretz, Marly, Masnières, Mastaing, Maulde, Maurois, Macquignies, Monchaux sur Ecaillon, Montay, Montigny en Cambrésis, Montrecourt, Mortagne du Nord, Naves, Neuville en Avesnois, Neuville Saint Remy, Neuville sur Escaut, Neuville, Niergines, Noyelles sur Escaut, Noyelles sur Selle, Obies, Odomez, Onnaing, Orsinval, Petite Foret, Poix du Nord, Pommereuil, Potelle, Preseau, Preux au Bois, Preux au Sart, Prouvy, Proville, Quarouble, Querenaing, Quievrechain, Quievy, Ramillies, Raucourt au Bois, Reumont, Ribecourt La Tour, Rieux en Cambrésis, Robersart, Roeulx, Rombies et Marchipont, Romeries, Rouvigny, Ruesnes, Rumilly en Cambrésis,

Saint Aubert, Saint Aybert, Saint Benin, Saint Hilaire Lez Cambrai, Saint Martin sur Ecaillon, Saint Python, Saint Saulve, Saint Souplet, Saint Vaast en Cambrésis, Saint Waast, Salesches, Saultain, Saulzoir, Sebourg, Sepmeries, Seranvillers Forenville, Solesmes, Sommaing, Tainsieres sur Hon, Thiant, Thivencelle, Thun L'Eveque, Thun Saint Martin, Tilloy Lez Cambrai, Trith Saint Léger, Troivilles, Valenciennes, Vendegies au Bois, Vendegies sur Esailon, Verchain Maugre, Vertain, Vicq, Viesly, Vieux Condé, Vieux Reng, Villereau, Villers en Cauchies, Villers Guislain, Villers Outreaux, Villers Plouich, Villers Pol, Villers Sire Nicole, Walincourt Selvigny, Wambaix, Wargnies le Grand, Wargnies le Petit, Wavrechain sous Denain.

Dans les 12 communes du Pas-de-Calais :

Barastre, Bertincourt, Graincourt les Havrincourt, Haplincourt, Havrincourt, Hermies, Lebucquière, Metz en Couture, Ruyaulcourt, Trescaut, Velu, Villers au Flos.

Dans les 25 communes de l'Aisne :

Aubencheul au bois, Beaufort, Becquigny, Bohain en Vermandois, Bony, Brancourt le Grand, Estrées, Fresnoy le Grand, Gouy, Grogis, Joncourt, La Vallée Mulatre, Le Catelet, Lempire, Mennevret, Molain, Montbrehain, Premont, Ramicourt, Saint Martin Rivière, Seboncourt, Serain, Vaux Andigny, Vendhuile, Wassigny.

Article 2 - l'article 4 de l'arrêté du 28 juillet 2020 relatif aux permanences organisées pour l'enquête publique du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de l'Escaut est remplacé par les dispositions suivantes :

Dans les 23 mairies citées ci-dessous, ainsi qu'au siège d'enquête (SyMEA), un registre d'enquête sera respectivement mis à la disposition du public afin d'y recueillir les observations et propositions relatives à ce projet. Ces registres sont composés de feuillets non mobiles et sont cotés et paraphés par la présidente de la commission d'enquête ou l'un de ses membres.

Les membres de la commission d'enquête se tiendront à la disposition du public aux lieux, dates et horaires de permanences suivants :

TABLEAU des PERMANENCES des COMMISSAIRES ENQUÊTEURS

N°	Commune	département	Permanences dates	heures
1	Bertincourt	62	26 août	14h00-17h00
2	Metz en Couture	62	4 septembre	09h30-12h30
3	Bohain en Vermandois	02	25 août	14h00-17h00
4	Gouy	02	27 août	14h00-17h00
5	Bavay	59	24 août	14h00-17h00
6	Bouchain	59	11 septembre	14h00-17h00
7	Cambrai	59	24 août	14h00-17h00
8	Cambrai		19 septembre	09h00-12h00
9	Caudry	59	1 ^{er} septembre	14h00-17h00
10	Condé sur Escaut	59	21 août	08h30-11h30
11	Condé sur Escaut		12 septembre	08h30-11h30
12	Crespin	59	2 septembre	14h00-17h00
13	Denain	59	25 août	14h00-17h00
14	Gommegnies	59	21 août	14h00-17h00
15	Gommegnies	59	17 septembre	09h00-12h00
16	Haspres	59	16 septembre	09h00-12h00
17	Iwuy	59	28 août	14h00-17h00
18	Le Cateau	59	3 septembre	09h00-12h00

19	Le Cateau	59	14 septembre	14h00-17h00
20	Le Quesnoy	59	09 septembre	13h00-16h00
21	Onnaing	59	09 septembre	14h00-17h00
22	Préseau	59	19 septembre	08h30-11h30
23	Sebourg	59	21 août	14h00-17h00
24	Solesmes	59	31 août	09h00-12h00
25	Valenciennes (SyMEA)	59	29 août	08h30-11h30
26	Valenciennes	59	05 septembre	08h30-11h30
27	SYMEA	59	16 septembre	14h00-17h00
28	SYMEA	59	21 septembre	14h00-17h00
29	Villers sire Nicole	59	18 septembre	14h00-17h00
30	Walincourt	59	28 août	09h00-12h00

En cas de confinement pendant le déroulement de l'enquête sur tout ou partie du périmètre, en remplacement des permanences ne pouvant être assurées, une permanence par téléphone ou visio conférence est possible au travers du registre dématérialisé par lequel une prise de rendez-vous est impérative.

Article 3 – Les autres articles de l'arrêté du 28 juillet 2020 sont inchangés.

Fait à Lille, le 06/08/2020
Pour le Préfet

La responsable adjointe du service Eau
Nature et Territoires



Lucie LAVOGIEZ